

Echelle salariale STAGIAIRES 2025

		Salaire mensuel 2025 /12 salaires max par an	Salaire annuel (12 mois) 2025
<b>Niveau</b>	<b>Genre et durée du stage</b>		
1	Stage de moins d'un mois ou financé par un tiers	-	-
2	Stages de un à deux mois	332	3'987
3	Stages de trois à cinq mois	584	7'013
4	Stages de six à huit mois	840	10'078
5	Stages de neuf à douze mois	1'242	14'909
6	Stages HES ou ES 1ère année	1'242	14'909
7	Stages HES ou ES 2ème année	1'498	17'974
8	Stages HES ou ES 3ème année	1'753	21'039
9	Stages finaux Universités	1'900	22'805
10	Stages ASE, ASSC ou matu intégrée 1ère année	820	9'840
11	Stages ASE, ASSC ou matu intégrée 2e année	1'030	12'360
12	Stages ASE, ASSC ou matu intégrée 3e année	1'370	16'440
13	Stages ASE, ASSC ou matu intégrée 4e année	1'589	19'068
14	Stages Maturité professionnelle 39 semaines 1.1-31.7.25	1'403	16'836
14	Stages Maturité professionnelle 39 semaines 1.8-31.12.25	1'433	17'198
<b>Conventions avec des écoles</b>			
15	Stage 20 semaines matu. spéc. travail social Lycée Jean Piaget. 1.1-31.7.25	400	4'800
15	Stage 20 semaines matu. Spéc travail social Lycée Jean Piaget 1.8-31.12.25	425	5'100
16	Prolongation stage 20 semaine matu spéc. trav. soc. 1.1-31.7.25	1'403	16'836
16	Prolongation stage 20 semaine matu spéc. trav. soc. 1.8-31.12.25	1'433	17'198
17	Stage CIFOM 1ère année, 2e et 3e année, matu prof intégrée au CFC ASE et ASSC	A verser à l'Ecole sur facture	

Les salaires annuels sont le résultat de la colonne C, non arrondie...

Les stages de plus d'un mois, dont la rétribution n'est pas fixée par une convention d'école, sont rétribués, de manière progressive, dès le premier jour du stage, selon les paliers 2 à 5 ci-dessus (Annexe 4, art. 11, précision ajoutée le 11.3.25).

Echelle salariale STAGIAIRES 2025